



Collectif des 39
Contre La Nuit Sécuritaire.

Communiqué de presse lundi 7 février 2011.

UN PROJET DE LOI INFAME

Le conseil des ministres vient d'adopter un projet de réforme de la loi de 1990 sur les hospitalisations sous contrainte qui permettrait d'introduire l'extension de l'obligation de soin au-delà du temps de l'hospitalisation, c'est à dire y compris à domicile. □ Le collectif des 39 contre la nuit sécuritaire, dénonce vivement le contenu de ce projet sous tendu par une seule et unique idéologie: « les malades mentaux doivent être traités comme des délinquants et des récidivistes voire des criminels potentiels ».

Le soin en psychiatrie n'est pas une succession et un assemblage de techniques. C'est un mensonge de faire croire qu'une sélection de « bonnes pratiques » professionnelles reproductible d'une personne à une autre soulagera la souffrance de chacun. Chaque sujet est singulier et appelle à une proposition spécifique de soin.

Un dispositif gestionnaire, policier et sécuritaire se met progressivement en place depuis plusieurs années et tend à se substituer aux véritables soins dont les malades ont besoin. □ □ Donner l'illusion de répondre à la détresse des malades et à l'inquiétude des familles par un système de contrôle permanent est une imposture qui ne fera qu'aggraver les conditions d'accueil des patients et de travail des soignants Nous dénonçons cette dangereuse dérive qui interdit toute possibilité de construire un projet sanitaire de qualité pour l'avenir qui tiendrait compte de la singularité des situations.

Le collectif demande le retrait immédiat de ce projet indigne et appelle à une mobilisation la plus large possible des patients, des familles, des professionnels, et des responsables politiques pour le faire abroger. □

www.collectifpsychiatrie.fr